PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2024

Saint-Pardon-de-Conques

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 février, à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Saint-Pardon-de-Conques, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de M. Gilbert BLANGERO, maire.

Date de la convocation : 9 février 2024
Membres en exercice : 15 Membres présents : 12 Membres votants : 13

Présents : Gilbert BLANGERO, Laetitia PIERS, Jean-Claude DALLA ROSA, Walter SBRIZZAI, Bernard BOUTIN, Séverine CLOES, Martine DUBOURG, Martial GALLOU, Laurent LALANNE (retard excusé), Alain LEYNIAC, Jean-Baptiste PAING, Guillaume PELLETIER (retard excusé).

Absents : Patrick MOUTINARD (a donné procuration à Walter SBRIZZAI), Fabienne DELOUBES et Laurent RÉGLAT.

Secrétaire de séance : Martial GALLOU

ORDRE DU JOUR :

1. Signature des 2 derniers procès-verbaux et nomination du secrétaire de séance
2. Adhésion au service chômage CDG33 (DELIB N°4)
3. Changement de statut du SIAEPA (DELIB N°5)
4. Renouvellement du matériel atelier communal (remboursement assurance) (DELIB N°6)
5. Mise en place d'une alarme à l'atelier communal et à la salle des fêtes (DELIB N°8)
6. Site internet de la commune (DELIB N°9)
7. Subvention exceptionnelle pour les écoles (DELIB N°7)
8. Divers et communications : voirie, Eglise, City-stade, CCAS, Ecoles et Salle des fêtes.

1. Signature des 2 derniers procès-verbaux et nomination d'un secrétaire de séance

Les 2 derniers procès-verbaux sont validés par l'ensemble des membres présents et M. Martial GALLOU est nommé secrétaire de séance.

2. Adhésion au service chômage CDG33

Suite à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi d'un ancien agent démissionnaire, la commune a dû prendre en charge le financement d'une allocation « Aide au Retour à l'Emploi » le 7/09/2022 pour un montant journalier de 30,14 € pour une durée de 703 jours.

En janvier 2023, l'agent ayant retrouvé un emploi, le versement de l'indemnisation a été suspendu. Cependant le 3 janvier 2024, son contrat de travail n'ayant pas été renouvelé, la commune a été de nouveau sollicitée pour reprendre le versement de cette allocation. Par conséquent, le 15 janvier 2024 son droit à indemnisation ARE est de 613 jours (environ 1an et demi) avec un montant journalier réactualisé de 31,31 €. De ce fait la commune doit inscrire au budget primitif 2024 la dépense de 11 211 € en prévision de versements d'indemnisations pour toute l'année.

De plus, la commune doit redélibérer au sujet de l'adhésion « prestation Chômage » du Centre de Gestion de la Fonction Publique qui étudie les droits à indemnisation, effectue le suivi mensuel et procure tout conseil juridique.

Mr Le Maire demande aux élus de l'autoriser à adhérer une nouvelle fois à ce service pour la somme de 200 € annuel et des différentes prestations qui pourraient être sollicitées.

Le Conseil a décidé à l'unanimité de renouveler cette convention avec le CDG 33.

Pour : 11 **Contre : 0** **Abstention : 0**

3. **Changement de statut du SIAEPA**

Dans le cadre du projet de fusion entre le SIVOM du Sauternais et le SIAEPA de la Région de Castets, ce dernier a délibéré le 11/12/2023 pour retirer la compétence assainissement non collectif de ses statuts. Ce retrait n'a pas d'incidence significative sur le fonctionnement et les équilibres financiers du syndicat. Les membres du syndicat doivent maintenant délibérer sur ce sujet.
Ces nouveaux statuts doivent être soumis à l'approbation de chacune des communes membres.

Il est demandé aux élus de donner un avis à ce changement de statut,
Les membres présents expriment un avis favorable à ce retrait de compétence.

Pour : 11 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Arrivée de M. Guillaume PELLETIER à 19H30

4. **Renouvellement du matériel atelier communal (remboursement assurance)**

Suite au cambriolage de l'atelier, le broyeur de végétaux (8 980,01 €) a été retrouvé dans un bois sur la commune de Saint-Loubert et la tronçonneuse (580 €) par les forces de l'ordre.

L'expert mandaté par l'organisme d'assurance Groupama a octroyé à la commune une somme de **5 612,32 €** pour le vol du matériel suivant :

Un souffleur à batterie de **709,71 €,**
Un compresseur estimé à **200,00 €,**
Une débroussailleuse à **900,00 €,**
Une pompe a gazole estimée à **120,00 €,**
Un perforateur estimé à **120,00 €,**
Une disqueuse estimée à **60,00 €,**
Une visseuse estimée à **120,00 €,**

Un coffret à douilles FACOM estimé à **300,00 €,**
Un groupe électrogène de **1439,50 €,**
Des jeux de clefs plates et à pipes estimés à **200,00 €,**
Un karcher de **1063,40 €,**
Un tracteur tondeuse Rider R316T X17 de **5 862,28 €,**
Un taille haie estimé à **300,00 €,**
Un coupe branches estimé à **50,00 €,**
Des sangles estimées à **45,00 €,**
Une boite de mèches de forêts aciers estimée à **40,00 €,**
Divers outillages WURTH de **949,07 €,**

Soit un montant de **12 478,96 €** de matériel dérobé.

Les membres de la commission voirie se sont réunis afin d'étudier des devis pour le remplacement du matériel. Les élus de la commission proposent de retenir les offres du fournisseur LABAT du fait de sa proximité, de la qualité de sa maintenance et de ses prix compétitifs.

Le matériel sélectionné :

- → Tondeuse Rider R418TsAWDX23 : **13 392,43 €** TTC
  Le tracteur tondeuse sera doté d'un moteur de 603 cm3, plus puissant que celui que nous avions afin de pouvoir tondre plus de surface et sera équipé d'un carter de coupe de 122 cm (anciennement 112 cm).

- → Un nettoyeur haute pression : **684,16 €** TTC

- → Débroussailleuse 545RX X24 : **891,65 €** TTC

- → Souffleur à batterie (517,06 €) + chargeur (183 €) : **700,06 €** TTC

- → Taille haie à batterie (458 €) + deux batteries (782 €) soit un montant total de **1 240 €** TTC
  Pour faciliter le travail de notre agent technique, le souffleur et le taille haie seront de même marque afin de pouvoir utiliser les mêmes batteries.

- → Pompe électrique à gazole d'un montant TTC de **449,93 €** TTC
  Achat déjà effectué pour pouvoir alimenter le tracteur.

Soit une dépense d'un montant de **17 362,54 € TTC**.

Pour le petit outillage, il est proposé d'acheter le matériel suivant :

- → Un lot de deux meuleuses électriques MAKITA (diamètre de coupe 125 mn et 230 mn) : **203,13 €** TTC
- → Une visseuse à batterie 18v MAKITA : **393,12 €** TTC
- → Un compresseur de 20l ALSE 57170 avec enrouleur : **880,70 €** TTC
- → Un coffret de douilles : **166,80 €** TTC
- → Un coffret de tournevis : **38,60 €** TTC
- → Un coffret de 24 clefs plates mixtes de 6 à 32mn : **226,61 €** TTC
- → Un enrouleur chantier : **138 €** TTC
- → un perforateur (qui sera offert par une entreprise de la commune).

Soit un montant de dépenses de **2 046,98 € TTC**.

Le montant total du coût du matériel à remplacer s'élève à **18 955,28 € TTC.**
En 2025 l'état remboursera à la commune **3 109,42 €** de FCTVA.
L'assurance a versé à la commune **5 612,32 €.**
Le montant de l'autofinancement par la commune est donc estimé à **10 233,54 €.**
IMPORTANT : A réception du matériel, il faudra constituer un inventaire complet avec photographies, numéros de série et factures.

M. le Maire sollicite son assemblée pour lui demander si elle approuve l'ensemble de ces dépenses,
Le conseil municipal décide à l'unanimité d'acheter l'outillage nécessaire pour un montant total de **18 955,28 € TTC**.

Pour : 12 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Arrivée de M. Laurent LALANNE à 19H50

5. **Mise en place d'une alarme à l'atelier communal et à la salle des fêtes**

M. Jean-Claude DALLA ROSA propose aux élus d'équiper l'atelier municipal et le foyer rural d'une alarme connectée.
Concernant la salle des fêtes, les différents utilisateurs pourront y accéder en utilisant un badge.

- → Pour protéger l'atelier municipal la dépense s'élèverait à **719,39 €** TTC
- → Le coût du matériel pour équiper la salle polyvalente serait d'un montant de **1196,05 €** TTC

De plus, la programmation du logiciel de l'alarme demande l'acquisition d'une tablette, montant estimé à 120 € TTC (nous devrons vérifier en amont la possibilité d'un récupérer une au SIRP)

M. le Maire interroge le Conseil afin de valider ces propositions,
Les membres présents acceptent à l'unanimité l'installation de ces 2 alarmes.

Pour : 13 **Contre : 0** **Abstention : 0**

6. **Site internet de la commune**

Suite aux différents problèmes de sauvegardes pénalisant la bonne gestion du site internet de la commune, Mme Laetitia PIERS propose aux élus le prestataire AXOMÉDIA avec un abonnement de 87 € par mois soit 1044 € par an. Ce tarif comprend la confection du site, l'alimentation en information, la gestion et la protection des données.

M. Le Maire, soumet au vote cet abonnement, les élus présents valident cette offre.

Pour : 13 **Contre : 0** **Abstention : 0**

7. **Subvention exceptionnelle pour les écoles**

Grâce à l'investissement de la Directrice Mme Delphine AUDOIT, soutenue par les enseignants et parents d'élèves des écoles, les élèves scolarisés du CP au CM2 vont pouvoir profiter d'un séjour à la montagne du 4 au 8 mars 2024.

Sachant que l'A.P.E et le SIRP ont déjà participé financièrement, il est demandé aux 2 communes une subvention exceptionnelle de 1500 € pour que la participation des familles n'excède pas 120 € par enfant.

Mr le Maire s'adresse au Conseil qui approuve à l'unanimité le versement de 1 500 € à l'Association USEP Bieujac.

Pour : 13 **Contre : 0** **Abstention : 0**

8. **Communications diverses**

a) **Voirie**

- Suite à plusieurs courriers de résidents et de nombreux comportements dangereux de conducteurs, notamment les vitesses excessives « Rue du Pavillon, Routes des Vignolles et Rue du Lavoir », des mesures doivent être prises rapidement pour sécuriser le quartier « PEYROULET ».
Un rendez-vous a eu lieu le lundi 12 février à 11h30 avec M. Philippe ESCANDE afin d'étudier une sécurisation de cette zone : soit, par exemple, la mise en place de balises routières qui rétréciront la chaussée. Ainsi ce secteur passerait en zone à 30 km/h ; soit l'implantation de stop ou signalisation baissant l'allure des véhicules. La commune est en attente d'estimations.

- Une réflexion est également engagée sur la mise en place d'un miroir à la sortie des logements communaux pour plus de visibilité.

- Afin de programmer les travaux voirie 2024, l'Adjoint responsable de la voirie, M. Walter SBRIZZAI, a interrogé différentes entreprises de Travaux Publics pour estimer les réfections de « la Rue de MOUYAU, la Rue du Lavoir, l'Impasse du CARPE, une partie de la Route de Caton ». Une commission étudiera les retours prochainement.

b) **Église**

La place de parking pour les personnes à mobilité réduite et le cheminement de l'entrée du cimetière à l'Eglise ne sont pas conformes aux règles d'accessibilité des bâtiments publics ; de fait, le déplacement de cette place au niveau du porche de l'Eglise et la réfection du cheminement pour que l'accès leur soit permis ont été mis à l'étude.

Pour information, la structure bois inclinée qui donne accès au porche de l'église a été refaite avec une pente de 8%.

c) **Projet « city stade »**

Le projet est en pleine évolution, différents aménagements intergénérationnels sont possibles, notamment avec le déplacement de l'ancien City Stade démontable (il faudrait alors changer les planches en bois et investir dans un nouveau gazon synthétique), ce qui permettrait de diversifier les installations de détentes, de loisirs et sportives.

Des estimations ont été demandées auprès de plusieurs entreprises de TP pour la réalisation des terrassements (sous le hangar, le parking et cheminement) et concernant l'installation d'un éclairage sous le hangar avec interrupteur et minuteur.
Les subventions sont en cours de dépôt.

d) **CCAS**

M. Martial GALLOU a présenté les dates des prochains évènements :

- → La 1ère « après-midi récréative » aura lieu le **mardi 5 mars de 15h à 18h**, les flyers sont à imprimer et à distribuer aux personnes de plus de 60 ans.
- → Le « Repas citoyen » **le samedi 15 juin**
- → Le « Repas des aînés » **le dimanche 22 septembre**
- → La « Marche rose » **le dimanche 13 octobre**

Les membres du CCAS doivent se réunir pour préparer le budget primitif 2024.

e) **Ecole**

Suite à l'annonce du départ de la secrétaire, un remplaçant vient de rejoindre l'équipe des agents du SIRP et prendra ses fonctions le 1er mars 2024.

Le permis de construire concernant la « Réhabilitation et l'extension de l'école de Bieujac » est en cours d'instruction et l'appel d'offres doit être officiellement lancé.

Les nouveaux horaires pour la rentrée de septembre 2024 :

- École de St PARDON De CONQUES : accueil les Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h15. Les temps d'APC auront lieu les lundi et mardi matin de 8h15 à 8h35.

- École de BIEUJAC : accueil les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h. Les temps d'APC auront lieu deux fois par semaine de 16h à 16h30.

f) **Salle des fêtes**

Suite au non fonctionnement des radiateurs de la cuisine, la commune a reçu un devis pour remplacer les canalisations défectueuses, le montant s'élève à 1837,56 € TTC.

En raison de l'ancienneté de la chaudière, M. le Maire a demandé une estimation pour envisager son remplacement.

Fin de la séance à 21h50